

DECRET N° 86-169 du 5 Mai 1986

portant inscription au tableau d'avancement des Adjudants-Chefs et Officiers de Police de 1ère Classe au Grade de Lieutenant-Stagiaires et Commissaires-Stagiaires des Forces Armées Populaires du Bénin au titre de l'année 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret n° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU la loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU le rapport N° 054/CDS/CC du 25 Février 1986,
- SUR proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1986,

DECRETE :

Article 1er. - Les Adjudants-Chefs et Officiers de Police de 1ère Classe des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1986 aux Grades de Lieutenants-Stagiaires et Commissaires-Stagiaires.

I. - FORCES DE DEFENSE NATIONALE

Adjudant-Chef DOSSOU KOHI Gratien
Adjudant-Chef AZONSI Pascal
Adjudant-Chef BANCOLE Cosme
Adjudant-Chef AGBESSI Z. Joseph
Adjudant-Chef AHEHEHINNCU Pierre
Adjudant-Chef GBEDEKO Combé Léonard
Adjudant-Chef SOGLO C. Félicien
Adjudant-Chef ALEXANDRE Alphonse
Adjudant-Chef WOROU Samuel
Adjudant-Chef GANGNON Jean Paul
Adjudant-Chef CHABI Idrissou Fousséni
Adjudant-Chef TOTO Joseph
Adjudant-Chef ASSOGBA C. Faustin
Adjudant-Chef KOUKOUI D. Léon
Adjudant-Chef KPOGUE Antoine.

.../...

II - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

1.1 - Commandement des Compagnies

Adjudant-Chef DOSSOU KEBO Théodore
 Adjudant-Chef DJOUMOLO H. Sévérin
 Adjudant-Chef HOUETO K. Médénou
 Adjudant-Chef SOSSAMINOU Adolphe
 Adjudant-Chef KARIMOU Alabi
 Adjudant-Chef ACHAMOU Mañsourou
 Adjudant-Chef CHABI Y. Bio
 Adjudant-Chef NANSOUNOW L. Michel
 Adjudant-Chef OTCHOUN Déhou
 Adjudant-Chef MAMA D. Ismaïla.

2.2 - Commandement des Commissariats

Officier de Police de 1^o Classe DEGUENONVO Dominique
 Officier de Police de 1^o Classe GOUSSANOU Albert
 Officier de Police de 1^o Classe AYOSSO Ignace
 Officier de Police de 1^o Classe DOVONOU Théodore
 Officier de Police de 1^o Classe BOGNINOU Etienne.

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires
 et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés
 chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui
 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 5 Mai 1986

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du
 Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
 et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 SDP 2 MDFAP-
 MPE 8 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 3
 EMG/FAP 10 EM/PSP 8 EM/FDN 8 DSI 4 CAB/MIL 4 DB-DSDV-DTCP-DI-DCF 20
 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 DAN-BN 4 FASJEP-UNB-ENA 6 INTERESSES 30
 JORPB 1.-